



Convention annuelle de prestations d'animation

Photobooth, vidéobooth 360, livre d'or audio

MODÈLE · À COMPLÉTER

Période : du au , douze mois au plus · sans exclusivité

L'ORGANISATEUR

Nom de l'organisation :

Adresse :

SIRET de l'entité qui règle :

Code service Chorus Pro (s'il est exigé) :

Représenté par :

Agissant en vertu de :

LE PRESTATAIRE, CI-APRÈS « FOTOGRAFIA »

Titulaire : Julien BOUDET — Entrepreneur individuel (EI)

Nom commercial : Fotografia - Location Photobooth Alès

257 chemin de la fontaine, 30580 Brouzet-lès-Alès, France

SIRET 423 581 578 00022 · TVA non applicable, art. 293 B du CGI

Art. 1 · Objet La présente convention fixe les dates, animations et prix nets des prestations que Fotografia assure pour l'organisateur pendant la période. Fondement :

Art. 2 · Dates et prix

N°	DATE	ÉVÉNEMENT	LIEU (COMMUNE)	ANIMATION ET FORFAIT	PRIX NET
1	14 janv. 2027	Vœux du personnel		Photobooth Premium	
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					

Montant maximum de la période (net) · dates supplémentaires : en annexe

Art. 3 · Prix Les prix de l'article 2 sont nets et fixes pour la durée de la convention. Ils comprennent la livraison, l'installation et le retrait, supplément de distance éventuel inclus (barème en vigueur : sans supplément jusqu'à 15 km d'Alès, 18 € jusqu'à 30 km, 26 € jusqu'à 45 km, au-delà sur devis). TVA non applicable, art. 293 B du CGI.

Dates hors samedi : remise possible, à convenir.

Art. 4 · Commande Chaque date est confirmée par écrit, avec le contrat de location signé ; elle est réservée à cette confirmation. Collectivité ou établissement public : un bon de commande est accepté en plus ; il cite la présente convention, avec le SIRET de l'entité qui règle et, si la structure les exige, le numéro d'engagement et le code service. Il ne remplace pas le contrat de location. Date ajoutée en cours de période : au tarif en vigueur, selon les disponibilités.

Art. 5 · Facturation et paiement Une facture par prestation, au nom de l'entité qui règle. Organisme public : facture sur Chorus Pro, avec les références du bon de commande. Paiement à la livraison (chèque ou espèces), ou par virement avant l'événement. Retard de paiement : intérêts moratoires (organisme public) ; pénalités et indemnité forfaitaire de 40 € (professionnels). Montant total de 5 000 € HT ou plus : attestation de vigilance URSSAF remise à la signature, puis tous les six mois.

Art. 6 · Installation et caution Fotografia livre, installe et reprend le matériel. Conditions techniques : voir la proposition tarifaire. Chèque de caution non encaissé, remis à la livraison, selon l'animation (1 000 € photobooth, 200 € livre d'or audio, aucune pour le Vidéobooth 360), restitué au retrait.

Art. 7 · Photos et données personnelles Galerie privée en ligne pendant 60 jours ; retrait d'une photo sur simple demande. Aucune publication sans l'accord écrit de l'organisateur, et jamais pour un événement qui accueille des mineurs. Clause de sous-traitance (art. 28 RGPD) annexée sur demande.

Art. 8 · Sans exclusivité L'organisateur reste libre de faire appel à d'autres prestataires, y compris pour des événements de même nature.

Art. 9 · Durée et résiliation Durée : la période définie ci-dessus. Reconduction uniquement par accord écrit des deux parties, jamais tacite. Résiliation par écrit ; les dates déjà commandées restent exécutées. Fait en deux exemplaires.

Pour l'organisateur, à, le :
nom, qualité, signature et cachet

Pour Fotografia, à, le : Julien
BOUDET, signature